



République du Congo



**Allocution de Son Excellence Madame Rosalie
MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière,
Ambassadrice de la Feuille de Route de Brazzaville pour
les forêts communautaires d'Afrique centrale**

**A l'occasion de la session d'ouverture du Side – event
portant sur le thème « Sustainable forest management
and SDGs in Africa » à l'occasion
de la 7^{ème} Conférence internationale de Tokyo sur le
Développement de l'Afrique (TICAD – 7)**

**Yokohama, Japon
Mercredi, 28 août 2019**

**Monsieur le Directeur Général de la Banque Africaine de Développement (BAD),
Monsieur le Directeur Exécutif de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT),
Monsieur le Directeur Général de l'Agence japonaise des forêts,
Monsieur le Représentant de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA),
Distingués invités à la 7^e Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique,
Mesdames et Messieurs,**

Je suis particulièrement honorée d'avoir été invitée en ma qualité d'Ambassadrice de la feuille de route de Brazzaville pour les forêts communautaires d'Afrique centrale, pour prendre part, à ce grand rendez-vous du 7^{ème} Sommet de la Conférence Internationale de Tokyo pour le Développement de l'Afrique (TICAD-7), et de saisir l'opportunité du présent Side - event, organisé sous le thème: « **Sustainable forest management and SDGs 2030 in Africa** », pour apporter ma contribution à la problématique de l'aménagement forestier durable et des Objectifs du Développement durable en Afrique, en général, et en Afrique centrale, en particulier.

Aussi, permettez-moi en premier lieu de féliciter les organisateurs du présent side-event et de remercier le Secrétariat Exécutif de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux, pour cette initiative qui m'offre une inestimable opportunité de porter la voix de celles et de ceux que je représente ici, en vue de plaider pour une foresterie communautaire et participative plus efficace dans le contexte de l'agenda 2030.

En effet, distingués invités, Mesdames, Messieurs, Les forêts du Bassin du Congo en [Afrique centrale](#) constituent le deuxième [massif forestier](#) tropical après la [forêt amazonienne](#). Elle couvre plus de 268 millions d'hectares et est partagée entre six pays, le [Cameroun](#), la [République centrafricaine](#), la [République du Congo](#), la [République démocratique du Congo](#), le [Gabon](#) et la [Guinée équatoriale](#). A ce jour, elle a un taux de déforestation des plus faibles d'Afrique et dans le monde de l'ordre de 0,15% par an.

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale, connue sous l'acronyme COMIFAC, qui a la mission d'harmoniser et de suivre les politiques et législations forestières au niveau de l'espace géographique des pays de l'Afrique Centrale, coordonne les politiques des pays à travers les plans de convergence relatif à la gestion durable des écosystèmes forestiers. Le premier plan échu de 2000-2014 a permis l'orientation des pays de la COMIFAC vers l'aménagement forestier, la certification,

la traçabilité du bois, l'afforestation des zones forestières à la conservation de la biodiversité, la prise en compte des populations riveraines dans la gestion durable des forêts et le reboisement.

Pour la période 2015 - 2025, Nous accordons une place privilégiée à la gouvernance du secteur forestier, à la transformation plus poussée du bois sur nos territoires nationaux et au renforcement de la foresterie participative.

Les objectifs opérationnels liés à la foresterie participative sont, d'une part, la promotion de la gestion communautaire décentralisée, mais responsable **et** durable des ressources forestières, et d'autre part, le renforcement des capacités des communautés vulnérables vivant dans et autour des concessions et aires protégées afin d'assurer leur participation active à la gestion des ressources forestières. C'est dans cette optique que la feuille de route dite de Brazzaville, a été élaborée, fruit d'un travail collectif facilité par la FAO et l'ONG Nature+, dont j'assure le suivi et la sensibilisation dans tous les pays de la COMIFAC, conformément au mandat qui m'incombe.

Beaucoup d'autres initiatives ont été entreprises par les pays du Bassin du Congo. Pour le cas du Congo, je peux citer :

- le mécanisme de la réduction des émissions des gaz à effet de serre dues à la déforestation et la dégradation des forêts, qui aujourd'hui va découler sur les premiers crédits carbone et le financement du plan d'investissement D+ par l'Initiative des Forêts D'Afrique Centrale (CAFI) ;
- L'accord de partenariat volontaire (APV-FLEGT) signé entre notre pays et l'Union européenne ; qui va permettre la documentation des informations du secteur pour une meilleure gouvernance du secteur à travers le suivi de la légalité, de la traçabilité et de la fiscalité.

De ce qui précède, je voudrais saisir l'opportunité du présent side-event pour appeler la collaboration de divers partenaires dans la mise en œuvre de toutes ces initiatives, qui je le rappelle, sont alignées à l'agenda 2030 relatif aux objectifs de développement durables (ODD), notamment pour ce qui se rapporte à la lutte contre le changements climatique, la gestion durables des ressources naturelles, aux effets sur notre milieu de vie ainsi que les moyens d'existence des communautés locales.

Les objectifs mentionnés ci-haut, nonobstant leur pertinence, ne sauraient être atteints tant que persistent des nombreuses contraintes, des visions divergentes et la non prise en compte de toutes les parties

prenantes concernées par l'exploitation des ressources naturelles dans nos pays respectifs.

C'est pourquoi, forts des atouts inhérents à leur zone géographique, les pays d'Afrique centrale ont retenu huit priorités pour parvenir à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Avec la permission de mes mandants, je voudrais vous partager ici trois d'entre elles, dont la concrétisation ne saurait prospérer sans l'implication et la participation des partenaires divers et variés, dont nombreux sont présents dans cette salle. Il s'agit :

- Promouvoir les technologies innovantes et les savoir-faire endogènes ;
- Faciliter l'entrepreneuriat dans les initiatives de foresterie participative ;
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans l'encadrement des communautés locales et des populations autochtones.

**Distingués, invités,
Mesdames, Messieurs,**

Comme le dit l'adage, *Aides-toi, le ciel t'aidera*. En effet, que vaut l'aide des partenaires si notre propre apport n'est pas de mise ? Comment pouvons espérer l'appui des partenaires si la réalité au niveau des Etats impliqués dans la feuille de route de Brazzaville n'est pas des plus incitatives ?

Quoi qu'intervenant en qualité d'Ambassadrice de la feuille de route de Brazzaville pour les forêts communautaires d'Afrique centrale, le devoir est mieux d'édifier cette auguste assemblée sur la réalité de mon pays le Congo, en matière d'avancées enregistrées dans la gestion durable et participative des forêts, afin de rassurer les partenaires que leur contribution trouve bien un répondant dans les pays destinataires de leurs appuis multiformes.

La République du Congo, depuis bientôt deux décennies, a inscrit l'aménagement forestier, comme base de gestion durable des écosystèmes forestiers. Ce processus d'aménagement est éminemment participatif dans la mesure les communautés locales et populations autochtones donnent de leur voix, à travers les études socioéconomiques et la réunion d'adoption du plan d'aménagement, quand il s'agit de définir les limites des séries de développement communautaire destinée au développement de leurs activités agropastorales. Dans la même veine, il est prescrit aux concessionnaires de verser la somme de 200 F CFA par m³ commercialisés dans un fonds destinés à appuyer la mise en œuvre

des projets de développement communautaires. La réglementation prévoit également que 5% des recettes issues de l'écotourisme dans les aires protégées soient reversées aux communautés locales et populations autochtones pour les mêmes fins. La nouvelle loi forestière en voie d'adoption consolide ces principes, du consentement libre informé et préalable, et prévoit la commercialisation au niveau local, d'une portion des produits de cueillette, disposition qui ne figure pas dans la loi en cours. Notre souci constant d'accompagner ces initiatives communautaires locales, s'est manifesté entre autres, par l'élaboration d'une boîte à outil, document dans lequel est répertoriée la majorité des activités génératrices de revenus envisageables pour et par les communautés rurales, en vue de créer des petites entreprises forestières, améliorer leurs revenus et la qualité de leur vie.

Autant d'initiatives qui dénotent de la volonté des gouvernants de notre sous-région, tendant à parvenir à une gestion transparente et participative des ressources forestières d'Afrique centrale.

Ainsi, aujourd'hui plus que jamais, nous devons opter pour une gestion inclusive des ressources naturelles, en prenant en compte tous les acteurs, dans les forêts communautaires, autour des concessions d'exploitation forestières ou dans les concessions de conservation de la biodiversité.

Le principe de l'aménagement de ces concessions et la certification forestières sont des gages pour la reconnaissance et la prise en compte des communautés rurales et les populations autochtones dans le partage des bénéfices lié à l'exploitation des ressources forestières. Dès lors, les femmes ne pourront plus être oubliées ou écartées. A cet effet, je suis heureuse de noter que le Congo, mon pays, compte parmi les 3 pays du Bassin du Congo retenus par l'OIBT, aux côtés du Cameroun et du Gabon, dans le cadre de la mise œuvre du plan d'action du Comité de promotion des Chaînes d'approvisionnement mondiales vertes de l'Initiative chinoise (CAMV/GGSC). Les missions d'étude réalisée à cet effet, en République du Congo, du 27 février au 5 mars 2019, et le 3 juin 2019, nous rassurent à plus d'un titre sur la détermination de nos partenaires à nous accompagner dans la concrétisation de nos objectifs.

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Après ce tour d'horizon, il ne me reste plus qu'à souhaiter plein succès à la présente session de la 7^{ème} Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique et vous inviter tous à saisir cette opportunité pour des échanges fructueux, en vue d'une coopération internationale gagnant-gagnant, qui impacte le développement de nos nations et la vie de nos populations, et qui permet du reste, de mieux identifier nos priorités, nos besoins et conduire ainsi d'une façon inclusive nos politiques, plans, programmes et projets liés aux forêts en général, et à la foresterie communautaire et participative en particulier. Faisons donc des communautés locales et populations autochtones, les acteurs incontournables de la gestion durable des nos écosystèmes forestiers pour la lutte contre le changement climatique et des inégalités.

Pour terminer, qu'il me soit permis de vous rassurer du haut de cette tribune, de la volonté inébranlable du Gouvernement de la République du Congo, en dépit des effets pervers dues à la crise financière mondiale, de remplir dans la mesure du possible, toutes ses obligations vis-à-vis de l'OIBT, afin de recouvrer ses droits au sein de cette organisation, suspendus depuis la quarante-troisième (43^{ème}) session du CIBT.

Vive la Coopération Internationale !

Vive la 7^e Session de la Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique

Vive l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux !

Je vous remercie.